FSU SNUipp

SNUIPP INFO

FÉVRIER
MARS
AVRIL
2023

n°146

[PSYEN]



DOSSIER

Difficulté scolaire et neuro-sciences : quel éclairage ?

p.4-6

SOMMAIRE

2
Par vous et pour vous, la FSU est devenue le porte parole des PsyEN
Etat des lieux de la santé mentale des jeunes
Evolution du nombre des enfants en situation de handicap
Rencontre avec les centres de formation PsyEN

3-6
Difficulté scolaire et sciences cognitives : quel éclairage ?
Déconstruire les neuro-mythes
Quelle place pour les émotions en classe ?
Et du côté des compétences psychosociales
PsyEN-EDA et compétences psychosociales : quel accompagnement ?
Édouard Gentaz : Personne ne peut être expert de tous les troubles.

7
HPI, le piège d'une catégorisation

8
Sur vos agendas
Résister à la sur sectorisation !
RASED : Alerte sociale

ÉDITO



"64 ans, c'est non"

La réforme des retraites a mis nombre de personnes dans la rue. Dans le contexte actuel, elle apparaît pour les PsyEN comme un camouflet supplémentaire de la part du gouvernement. Les conditions de travail dans l'Education nationale se dégradent à tous les niveaux et la pénibilité* n'apparaît jamais comme une caractéristique du travail de psychologue. Si effectivement, le corps est peu sollicité, il reste que la charge mentale, le travail empêché et notamment un certain sentiment d'impuissance tiennent une grande place.

Les pressions au testing incessant constituent autant d'entraves à la liberté de fonctionnement, empêchent d'être concepteur de son métier, d'intervenir auprès des élèves en difficulté et poussent nombre de PsyEN au burn out ou à la démission.... Alors quand le gouvernement essaie d'imposer une durée de travail plus longue, dans de telles conditions, la coupe est pleine et c'est la légitime colère qui s'exprime dans la rue.

* A lire sur Psyen.fsu.fr « Retraite, la pénibilité invisibilisée »

Par vous et pour vous, la FSU est devenue le porte parole des PsyEN

Avec 42 psyEN élu.es (21 EDA et 21 EDO), la FSU est devenue le porte-parole des PsyEN.

Depuis les dernières élections, les Commissions administratives paritaires (CAP) ne sont plus spécialisées par corps, les psychologues sont associés à d'autres professions du second degré : enseignants certifiés, agrégés, du supérieur, d'EPS, de Lycée Professionnel et CPE.

La FSU a tenu à ce que les PsyEN EDA et EDO trouvent leur place au sein de ces CAP "second degré " et a présenté des candidats PsyEN dans 29 académies.

De fait, il y aura au moins un ou deux PsyEN, voire trois dans l'académie de Rennes, qui siégeront pour la FSU dans les CAP de 25 académies. Deux élues PsyEN-FSU siégeront également à la CAP Nationale.

Pour la FSU, chaque psychologue doit pouvoir exercer toutes ses missions : prévention, accompagnement psychologique, aide au développement dans le respect de la dimension psychique de la personne. Cela ne pourra se faire sans une amélioration des conditions de travail. Il est donc indispensable d'abonder le nombre de places aux concours de recrutement pour pourvoir tous les postes à temps plein et améliorer réellement les conditions de travail et la rémunération des PsyEN. Les secteurs d'intervention doivent être réduits à 800 élèves et la cartographie des secteurs doit prendre en compte les spécificités géographiques des régions, avec le remboursement de tous les frais de déplacement engagés. Les dépenses inhérentes à la formation initiale devraient être intégralement prises en charge par l'administration,

La FSU remercie ceux et celles qui soutiennent son action et qui l'ont exprimé par leur vote.

Etat des lieux de la santé mentale des jeunes

En novembre dernier, Santé publique France a publié son point mensuel sur la santé mentale des jeunes. Il ressort de ce dernier une hausse des idées suicidaires chez les jeunes de 15-17 ans et les 25-64 ans et une augmentation des troubles anxieux chez les 11-14 ans. Les niveaux observés concernant les idées suicidaires sont très élevés pour toutes les classes d'âges.

Ce rapport, publié alors qu'un jeune adolescent vient de mettre fin à ses jours, victime de harcèlement en rapport avec son orientation sexuelle montre à quel point l'Éducation nationale a encore du chemin à parcourir pour accompagner harceleur et harcelé.

La mise en place des projets pHARe (Plan de prévention de lutte contre le harcèlement à l'école), censés répondre à ces problématiques, interroge. Travailler sur le climat scolaire dans un établissement nécessite du temps d'analyse de la situation, du temps de conception des actions à mettre en place, du temps de réajustement... Les emplois du temps des personnels explosent déjà : où trouver ce temps si précieux ? Travailler en amont pour éviter certains phénomènes, penser le bâti scolaire, proposer des lieux d'écoute, autant de réponses à la dégradation de la santé mentale, toujours attendues en France.

Rapport disponible sur santepubliquefrance.fr

Evolution du nombre des enfants en situation de handicap

Les chiffres de la DEPP, cités dans un rapport sur l'école inclusive de l'IGSER, montrent une forte évolution de la scolarisation du nombre d'enfants en situation de handicap. Depuis la mise en place de la loi de 2005, il y a trois fois plus d'enfants en situation de handicap (133 838 enfants en 2004 et 384 040 en 2020) dans les écoles.

Le rapport relève également le manque de formation pédagogique et didactique des enseignants, l'articulation insuffisante entre l'Education nationale et les établissements et services médico-sociaux (ESMS) ainsi que la corrélation inversement proportionnelle entre le nombre de places en ESMS où quasiment aucune place n'a été créée depuis 20 ans et le recours à l'aide humaine.

Il souligne également le rôle des facteurs sociaux pour déterminer la demande en aide humaine : il existerait une corrélation positive entre le nombre d'AESH pour 1000 élèves et le nombre de ménages dont les revenus sont inférieurs à 40 % du revenu médian.

Rencontre avec les centres de formation PsyEN

Le «Groupe des 10»*, dont la FSU, a rencontré les responsables des centres de formation de PsyEN.

Les points abordés :

- Les aspects administratifs : trois centres témoignent de démissions au moment de la rentrée, sans qu'il n'y ait eu de recours à la liste complémentaire. Des centres ont vu des stagiaires non titularisés en fin d'année.

- Le comité de pilotage : dans chaque centre, il se réunit une fois par période en présence du rectorat, de l'INSEP et du centre de formation.

- Les aspects pédagogiques et budgétaires : chaque centre choisit une option de maquette de formation en lien avec ses contraintes budgétaires et l'offre des universités dans lesquelles il est implanté. Il n'y a pas de cadrage national.

- Le déroulement de la formation : l'alternance distanciel / présentiel est ajustée en fonction des caractéristiques locales. Des stagiaires demandent du distanciel en raison du coût de transport et d'hébergement. Cette année, il n'y a pas de consignes ministérielles.

- Le lien avec les INSPE : ceux-ci ont connu cette année des réorganisations qui n'ont pas facilité les liens déjà complexes, une réflexion commune serait nécessaire.

- Le choix du tuteur et lieu de stage : là encore des disparités sont constatées entre les centres. Les recommandations faites par le ministère au moment de la constitution du corps ne sont pas appliquées par tous les centres et cela se fait au détriment des stagiaires (refus de stages dans les académies limitrophes).

Le G10 revendique l'articulation entre la formation et le vécu des stagiaires, pour mieux répondre à leurs besoins. A suivre, une audience auprès de la DGRH et une rencontre avec les INSPE.

* AEPU, AFPEN, ApsyEN, FFPP, SNP, SE-UNSA, SFP, SGEN-CFDT, SNES-FSU, SNUipp-FSU



Difficulté scolaire et sciences cognitives : quel éclairage ?

Les neurosciences s'appliquent à expliquer et à connaître les mécanismes cognitifs mis en place lors d'apprentissages. Elles vont jusqu'à proposer des remédiations ou des solutions pour aider au développement de certaines compétences. Au risque parfois d'ignorer d'autres dimensions essentielles aux apprentissages.

La psychologie cognitive expérimentale est une discipline récente, qui s'est étendue à la pédagogie notamment par les travaux de S. Dehaene promus par l'Education nationale.

Les neurosciences et les sciences cognitives sont le nouveau paradigme actuellement privilégié pour expliquer la difficulté scolaire et les troubles spécifiques des apprentissages.

Les stages ministériels (MIN) utilisent cette approche et à l'INSEI* on peut lire dans les descriptifs des modules : "*analyser à la lumière des sciences cognitives et des neurosciences les besoins spécifiques des enfants porteurs de troubles spécifiques des apprentissages* " ou bien "*identifier les besoins des élèves ayant des troubles neuro développementaux pour construire des réponses pédagogiques et didactiques adaptées.*"

Les MOOC proposés aux enseignants sur France université numérique, intitulés "La psychologie pour les enseignants" proposent des modules utilisant clairement les mêmes schémas explicatifs et les objectifs proposés sont : *"Enseigner en prenant en compte les limites cognitives des élèves"*, *"Enseigner d'une manière qui favorise la rétention en mémoire à long-terme"*, *"développer chez vos élèves des stratégies méta-cognitives"*. En même temps, aucune référence au domaine affectif ou relationnel n'est prise en compte.

> *Le désir d'apprendre lui-même est devenu un sujet d'étude pour les neurosciences car le seul système cognitif ne peut suffire à expliquer le comportement des élèves*

Edouard Gentaz, interviewé en page 6, argumente plutôt pour remettre les neurosciences à une place d'outil et non de méthode.

Le désir d'apprendre lui-même est devenu un sujet d'étude pour les neurosciences car le seul système cognitif ne peut suffire à expliquer le comportement des élèves : le désir, la curiosité, la motivation sont des éléments fondamentaux dans les processus d'apprentissage.

Si connaître le fonctionnement des mécanismes cognitifs à l'oeuvre dans un apprentissage peut permettre d'accompagner le développement de compétences cognitives et de proposer des exercices de remédiation pour améliorer les compétences de mémorisation ou encore les fonctions exécutives (page 4), d'autres auteurs donnent des pistes pour accompagner le développement des compétences psychosociales ou encore apprivoiser les émotions. L'actualité des neurosciences cognitives et les mécanismes d'apprentissage laissent dorénavant une place au versant émotionnel et relationnel. Deux témoignages de PsyEN-EDA (page 5) présentent leurs interventions sur le terrain.

** Institut National Supérieur de formation et de recherche pour l'Éducation Inclusive*

Déconstruire les neuro-mythes

Les neurosciences cognitives sont définies par ce qu'elles désignent, à savoir *"une discipline scientifique et un domaine de recherche qui ont pour objectif d'identifier et de comprendre le rôle des mécanismes cérébraux impliqués dans les différents domaines de la cognition (perception, langage, mémoire, raisonnement apprentissages, émotions, fonctions exécutives, motricité...)"* .

Pour Grégoire Borst, les neurosciences peuvent et doivent rester un outil à disposition de l'enseignante ou de l'enseignant qui doit rester maître et concepteur de sa pédagogie. Or, depuis plusieurs années, elles occupent une place prépondérante dans l'éducation, et sont imposées aux enseignants à qui on préconise l'utilisation de guides d'apprentissages construits à l'aide des avancées de la recherche (livre orange).

Dans leur ouvrage "Les neurosciences cognitives dans la classe", JL Berthier, G. Borst, M. Desnos et F. Guilleray se sont attachés à déconstruire certains neuro-mythes les plus communs : l'utilité du rabâchage d'une leçon pour la mémoriser, la dominance hémisphérique, le stéréotype genré dans le domaine des mathématiques... et donnent des pistes afin d'aider au développement des fonctions exécutives, de la mémoire de travail. L'ouvrage « *Un panorama des mémoires"* détaille les mémoires : sensorielles, de travail, sémantique, épisodique et procédurale, mémoires utilisées lors de la situation d'apprentissage. Il présente des outils afin de les développer.

Quelle place pour les émotions en classe ?

L'émotion se définit comme *"une réaction physiologique et cognitive à une situation"*. En classe, les situations où ressentir des émotions sont omniprésentes. Les émotions, qu'il s'agisse de celles ressenties par l'enseignant-e ou les élèves, peuvent impacter la situation d'apprentissage et avoir une influence négative ou positive. De plus en plus d'enseignants apprennent à leurs élèves à repérer et à gérer leurs émotions. Canopé a mis en place une série de vidéo animées que l'on retrouve sur Lumni "Les émotions de P'tits cubes" qui permet avec des élèves de cycle 2 de découvrir, d'apprendre à repérer et à gérer les émotions comme la peur, la tristesse, du dégoût, la colère, l'amour, la joie...

Dans son ouvrage « Les émotions à l'école », Lucille Soullier revient, quant à elle, sur d'autres émotions comme la peur de se tromper, la joie de réussir, la colère lors d'une défaite... et présente les dernières recherches sur la fonction des émotions à l'école.

Dans la même veine, Boris Cyrulnik revenait dans une interview à Nousvousils sur ce qu'il appelle l'affectivité et les apports des neurosciences qui ont rappelé que l'intelligence est une qualité relationnelle. Le cerveau d'un enfant sécurisé fonctionne d'une manière différente de celui qui vit dans un environnement insécure. Ce dernier apprend moins bien, non parce que son cerveau serait de moins bonne qualité mais parce qu'il existe une tension anxieuse qui diminue son accès au plaisir d'apprendre. Ce qui justifierait d'après lui de former les ATSEM et les PE à la théorie de l'attachement.

▶ Et du côté des compétences psychosociales

La notion de compétences psychosociales (CPS) tient aujourd'hui une place importante dans l'éducation et les CPS sont reconnues comme *"un déterminant majeur du bien-être, de la santé et de la réussite éducative et sociale"*. Le référentiel édité en 2022 par Santé Publique France liste neuf compétences psychosociales générales, réparties en trois domaines :

- Compétences psychosociales cognitives : avoir conscience de soi, capacité de maîtrise de soi, prendre des décisions constructives.
- Compétences psychosociales émotionnelles : avoir conscience de ses émotions et de son stress, réguler ses émotions et gérer son stress.
- Compétences psychosociales sociales : communiquer de façon constructive, développer des relations constructives, et résoudre des difficultés.

Dans la même optique d'accompagnement au développement des compétences psychosociales, Béatrice Lamboy, Rebecca Shankland, Marie Odile Williamson ont publié en février 2021 un manuel de développement "Les compétences psychosociales". Ce manuel propose plusieurs pistes dont un cahier d'auto-apprentissage de l'enfant, des documents comme *"la technique de résolution de problème en trois étapes"*, et d'autres propositions possibles au sein d'une classe ou d'une école. Ces propositions restent à articuler avec l'exigence d'un accès égalitaire aux savoirs et à une culture commune.



PsyEN-EDA et compétences psychosociales : quel accompagnement ?



Si les neurosciences s'appuient sur l'étude du cerveau pour comprendre les mécanismes à l'œuvre dans les apprentissages, elles apportent également un éclairage sur le rôle des émotions et des capacités relationnelles dans la capacité à comprendre le monde.

Sur le terrain, les psychologues de l'éducation nationale ont toute leur place dans l'accompagnement aux développements des compétences psychosociales.

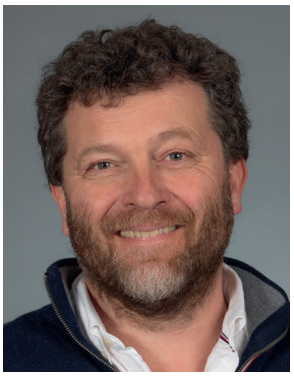
Christine Prigent (Seine-et-Marne), après qu'on lui a signalé à la rentrée scolaire un climat de classe dégradé et des relations entre enfants détériorées, a décidé en collaboration avec les enseignants des classes et l'enseignante spécialisée d'intervenir en animant des ateliers "climat scolaire". Ceux-ci ont pour objectifs de permettre à chacune de développer ses capacités d'empathie, mieux appréhender ses émotions et mieux identifier celles de ses pairs. Lors de ces ateliers (menés par demi-classe), il est proposé aux élèves un temps de réflexions autour de situations diverses, en passant par le jeu de rôles, des auto-massages et massages en binôme (méthode MISA*), des exercices de respiration et de relaxation. Les propositions sont modulées en fonction de l'âge des enfants pour atteindre les objectifs fixés. Après quelques mois, il apparaît que l'accompagnement des groupes de maternelle a été plus bénéfique, d'où l'importance pour ces professionnelles de travailler la prévention. Conjointement à ces ateliers, un travail auprès des familles est également proposé : café des parents / projet lecture (mise en œuvre d'un dispositif de soutien à la lecture parentale tout en renforçant les liens avec les familles), défi « Une semaine sans écran » pour prendre conscience des dangers de la surexposition aux écrans en cherchant ensemble des propositions alternatives...

Anne Pron (Marne) utilise quant à elle un jeu élaboré par une association rémoise. Le jeu « Partages »**, dont la création en 2007 est à l'initiative entre autres, de Micheline Mathieu-Vermote, alors psychologue spécialiste de la prévention des conduites addictives, est un jeu coopératif. Il se mène en équipe et consiste à compléter ensemble un mât de quatre perles obtenues par une réponse raisonnée et concertée à une carte question. Il existe quatre catégories de questions : s'informer, se connaître, vivre ensemble et choisir. Différents thèmes peuvent être abordés au fil des parties comme la différence, la violence, l'hygiène, les écrans, les émotions, les normes, les limites...

Proposées cette année sur son secteur, dans le cadre de la liaison CM2-6ème, ces parties sont l'occasion de sortir du cadre habituel de la classe. Jouer permet de faire «comme si», une partie de « Partages » fait vivre un moment hors du temps. Les compétences visées sont psychosociales, les enfants apprécient de parler de leurs préoccupations dans un espace pensé pour leur permettre d'échanger, de confronter leurs points de vue, de s'enrichir mutuellement. Leurs capacités à penser sont étonnantes. Une élève de 10 ans explique par exemple que « *Internet peut rendre bête parce qu'à force de voir des vidéos, on risque de tout croire sans réfléchir.* » L'animation se fait toujours à deux, et dans l'idéal en demi-classe. La sélection des cartes, avant chaque partie, est une bonne occasion pour les adultes impliqués de s'interroger sur les problématiques à aborder. Chaque débrief, en fin de partie, permet de constater que cet outil, facile d'utilisation, permet de porter un autre regard sur l'autre.

> ***« les enfants apprécient de parler de leurs préoccupations dans un espace pensé pour leur permettre d'échanger, de confronter leurs points de vue, de s'enrichir mutuellement. Leurs capacités à penser sont étonnantes »***

* Massage in Schools Association
** Jeu disponible en ligne sur partages51.asso.fr



EDOUARD GENTAZ : Professeur de psychologie du développement, directeur de recherche au CNRS et du centre Jean Piaget, Edouard Gentaz est également rédacteur en chef de la revue ANAE et propose des cours en libre accès (MOOC) sur le développement psychologique de l'enfant sur coursera.

> ***« PERSONNE NE PEUT ÊTRE EXPERT DE TOUS LES TROUBLES. »***

Quels sont les apports des neurosciences dans la prise en charge des « Troubles neuro développementaux » (TND) ?

Les neurosciences vont donner les traces cérébrales des réseaux de neurones impliqués spécifiquement dans certaines tâches. Certains comportements empêchés, comme dans la dyspraxie, pourront être observés. On parlera alors de corrélats entre ces traces neuronales et certains comportements mais on ne sait pas qui est la cause de quoi car ce sont seulement des corrélations statistiques.

L'apport principal des neurosciences, c'est la notion d'adaptabilité et de plasticité du cerveau mais aucune trace biologique ne permet pour l'instant de poser un diagnostic de TND. Par exemple pour le trouble du spectre autistique (TSA) il n'existe aucun bio-marqueur pour diagnostiquer ce trouble : seuls des marqueurs comportementaux sont utilisés actuellement par les professionnels. Par contre, des recherches en neurosciences fondamentales essaient de comprendre les causes (neurologiques, génétiques, etc.) du TSA. Les avancées en sciences cognitives ont permis de démontrer clairement que les attitudes et les comportements des parents ne sont pas la cause d'un TND. Ces derniers peuvent « seulement » moduler les expressions comportementales du trouble et leurs régulations au cours du développement de leur enfant.

.Comment accompagner l'enfant et sa famille dans ce contexte ?

Les diagnostics standardisés sont nécessaires car cela déclenche des droits et des suivis. S'agissant des remédiations, les neurosciences seules ne peuvent apporter de réponses fonctionnelles, ce sont les recherches en sciences cognitives qui vont pouvoir le proposer aux professionnels. D'où l'importance de recherches interventionnelles permettant d'élaborer des remédiations fondées à la fois sur les caractéristiques de l'enfant et sur les repères issus des recherches et d'évaluer leurs effets. L'expertise du professionnel est cruciale, car il faut naviguer entre deux contraintes : ne pas angoisser inutilement les parents et éviter un faux positif, tout en intervenant le plus précocement possible.

> **"La France a choisi d'externaliser les diagnostics et les prises en charge mais cela reste un choix de société."**

La France a choisi d'externaliser les diagnostics et les prises en charge mais cela reste un choix de société. Dans l'idéal, les aides apportées à l'enfant devraient se faire principalement dans le cadre de l'école pour éviter une fatigue excessive. On pourrait imaginer un système où des enseignants et des maîtres dédiés pourraient accéder à une formation initiale et continue massives.

Quelle place pour le psyEN ?

Il me semble que le travail du psychologue devrait se focaliser à la fois sur la famille et l'enseignant, dans la prise en charge des enfants concernés. Actuellement des travaux sont menés pour proposer des protocoles ou dispositifs d'accompagnement parental. Un «protocole» doit permettre un travail d'explicitation sur la nature de la prise en charge, il sera transmissible ensuite aux autres professionnels. Il est essentiel qu'il soit formalisé pour alimenter le travail réflexif. Cette formalisation n'est en aucun cas figée ; ses contenus doivent être considérés comme des repères pour l'action et la discussion, c'est une sorte de mémoire de la prise en charge de l'enfant et un point de discussion pour construire les adaptations. Un travail collectif et coopératif de maîtres et de psychologues est indispensable pour produire de l'intelligence collective. Des réponses adaptées sont donc possibles face à l'augmentation des TND.

> **Un travail collectif et coopératif de maîtres et de psychologues est indispensable pour produire de l'intelligence collective**

HPI, le piège d'une catégorisation



Le haut potentiel intellectuel (HPI) séduit et peut répondre à des angoisses parentales. Quand il devient une explication aux troubles, il peut masquer des problématiques réelles. Etre HPI, est-ce un trouble ? Que disent les études à ce sujet ?

Les médias soulignent régulièrement les divers maux dont seraient victimes les enfants à haut potentiel intellectuel : anxiété, hypersensibilité, inadaptation scolaire voire dépression... Le diagnostic de haut potentiel constitue de plus en plus une explication acceptable et séduisante aux difficultés d'un enfant. Qu'en est-il ?

L'université de Cambridge vient de publier une étude «High Intelligence is not a Risk Factor for Mental Health Disorders» qui conclut qu'une intelligence élevée n'est pas un facteur de risque pour les troubles psychiatriques et constitue même un facteur de protection contre l'anxiété généralisée et le syndrome post traumatique.

Nicolas Gauvrit et Franck Ramus, chercheurs en psychologie, dénoncent une légende "noire" des surdoués déconstruisant les idées reçues sur le "haut potentiel" dans la revue « La recherche » (mars 2017). Le fait que les élèves ordinaires raisonnent sans bifurquer, et que les enfants surdoués produisent un foisonnement d'idées incontrôlable (« Les enfants HPI auraient une « pensée en arborescence »), qualitativement différent de ce que font les autres enfants n'est pas démontré. Par ailleurs, de nombreuses études s'inscrivent en faux contre l'idée selon laquelle « la précocité entraîne des échecs scolaires ». En effet, depuis l'invention des tests d'intelligence il y a plus d'un siècle, les psychologues se sont évertués à tester dans quelle mesure les scores de quotient intellectuel prédisent divers aspects de la vie de l'individu. Résultat : plus les enfants ont des QI élevés, mieux ils réussissent scolairement.

Sur le terrain, de nombreux PsyEN doivent cependant faire face à des demandes croissantes de tests de QI, parents et enseignants craignant de passer à côté de ce diagnostic.
En réalité, le diagnostic de HPI peut constituer un obstacle à une prise en charge de difficultés parfois réelles qui n'ont rien à avoir avec l'intelligence de l'enfant : tout autre indicateur ou signe est ignoré, et la responsabilité de la souffrance de l'enfant incombe à l'incapacité de l'école à répondre aux besoins intellectuels de celui-ci.

ZOOM

Les intelligences multiples, ça n'existe pas

Pascale Toscani*, docteure en psychologie cognitive, met en exergue l'absence de valeur scientifique à cette notion. *"Le cerveau n'est certainement pas catégorisé en huit ou neuf intelligences, parce que son organisation est infiniment plus complexe que cela"**. Le risque sous-jacent étant de générer une forme de déterminisme social.

* *« En finir avec les intelligences multiples, mais pas avec les fausses représentations de l'intelligence », sur le site de la Mission Laïque Française*

Sur vos agendas

- Journée d'étude de la SFP

Le 13 mai prochain, se tiendra à l'AGECA, 177 rue de Charonne à Paris, une journée d'étude organisée par la Société Française de Psychologie sur le thème : « Enjeux éthiques et déontologiques, dans un monde en transition ». Les modalités d'inscription sont à retrouver sur le site sfpsy.org.

- Colloque des psychologues de la FSU

Les 26 et 27 juin prochain, se tiendra le dixième colloque des Psy de la FSU sur le thème est « Paradoxes et enjeux de l'accès à l'autonomie : Quelles finalités et quelles pratiques pour les psychologues ? » Il réunira des psychologues de divers champs d'exercices (pénitentiaire, éducation nationale, protection de la jeunesse, pôle emploi…)

- Zoom séminaire interdisciplinaire autour des TND organisé par le centre Piaget de Genève, chaque mercredi

Le Centre Jean Piaget, dirigé par le Professeur Edouard Gentaz, organise chaque année un séminaire interdisciplinaire autour d'une thématique liée à l'œuvre et à la pensée de Piaget. Le titre retenu pour l'année 2023 est "Les troubles neurodéveloppementaux et des apprentissages". Ces séminaires se déroulent les mercredis de 18h15 à 19h45 et sont diffusés sur un lien de connexion unique : https://unige.zoom.us/j/61190565627 et disponibles en replay sur youtube.
Le programme des séminaires est à retrouver ici.

Résister à la sur sectorisation !

En raison du nombre grandissant de postes vacants, des divers congés non remplacés, il est devenu banal pour les PsyEN d'être sollicités pour "gérer les urgences" sur un secteur dépourvu, en plus du leur.

Appelés à faire preuve de "solidarité" en comptant sur leur bonne volonté et leur « culpabilité », les psychologues EN ne peuvent plus exercer leurs missions sur leur secteur et sont réduits à n'effectuer que des bilans d'orientation. Comment résister ?

- En étant solidaires : l'union faisant la force, la résistance commune nous protège et permet de revendiquer un droit d'exercer toutes nos missions : « à l'impossible nul n'est tenu » ! Certaines équipes peuvent faire le choix de refuser les remplacements ou n'accepter d'étudier ou éventuellement de répondre qu'à certaines demandes urgentes prédéfinies .
- En s'appuyant sur le cadre réglementaire : les psychologues exercent 24 heures par semaine sous la responsabilité de l'IEN (pas d'heures supplémentaires pour pallier la surcharge de travail). Tout déplacement doit être défrayé. Encore trop de PsyEN financent leurs propres déplacements.
- Avant de penser à un redécoupage il est indispensable que la DSDEN fasse un réel travail de recrutement de psychologues afin de remplacer les collègues absents : trop souvent les IEN sollicitent les psychologues et leur demandent de se répartir les écoles dès juin ou septembre sans qu'aucune démarche n'ait réellement été engagée en termes de recrutement.

RASED : Alerte sociale

Les membres du collectif RASED ont enfin été reçus par des conseillers du ministre de l'Education Nationale, de la DGESCO et de la DGRH le 23 janvier dernier.
Ce fut l'occasion de faire un point sur la situation des RASED, leur évolution et leur avenir dans l'école inclusive (moyens, organisation, fonctionnement, pilotage, missions et formation). Le constat est alarmant : malgré des missions et un fonctionnement confortés par la circulaire de 2014, ceux-ci se trouvent dévoyés depuis la réforme de la formation CAPPEI de 2017. La formation est réduite au minimum (300 heures au lieu de 400), des modules de professionnalisation ont disparu et les départs en formation sont en forte baisse.
Les membres du RASED sont utilisés comme personnes "ressources" dispersées et éloignées des écoles. Quant aux élèves en grande difficulté scolaire, ils se retrouvent parfois sans aide, au risque de voir leur difficulté se transformer en trouble ou en situation de handicap.
Le collectif revendique des moyens aux RASED pour travailler dans le cadre de la circulaire de 2014, le recrutement d'enseignant·es spécialisé·es et de PsyEN à hauteur des besoins, la valorisation des RASED et leur renforcement dans leurs trois composantes. Le ministère dit ne pas envisager la disparition des RASED, mais ne s'engage sur rien.





FSU SNUipp

▶ DIRECTEUR DE PUBLICATION : Guislaine David
▶ RÉDACTION : Natacha Delahaye, Emmanuelle Koessler, Véronique Osika
▶ CONCEPTION GRAPHIQUE, RÉALISATION & IMPRESSION : L.IMPRIME Encore ▶ PRIX DU NUMÉRO : 0,80 €

SNUIPPINFOS

Publication nationale trimestrielle du Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC
CPPAP 0924S05288 ISSN 0183-0244 | 128 boulevard Blanqui, 75013 Paris | 01 40 79 50 00 | snuipp@snuipp.fr